

les ne peuvent être gagnées que par ceux qui peuvent en remplir toutes les conditions.

Si parmi ces conditions il s'en trouve l'une ou l'autre que vous ne pouvez pas remplir, vous ne pouvez pas gagner cette indulgence, à moins d'avoir obtenu la commutation de cette condition, c'est-à-dire son changement en une autre condition que vous pouvez remplir. Ce changement, pour être valide, doit être légitime, et il n'est légitime qu'autant qu'il est permis expressément par le dispensateur de l'indulgence.

Or, la permission de commuer, en faveur des enfants, la Communion exigée pour le gain de certaines indulgences plénières, n'a pas encore été accordée d'une façon générale, comme elle l'a été en faveur de certains malades (1), et en particulier elle n'a pas été accordée pour les indulgences plénières de la Pieuse Union (2).

Le confesseur ne pourra donc pas légitimement ni valablement commuer la Communion pour ces enfants, et ceux-ci ne peuvent pas gagner les indulgences *plénières* de la Pieuse Union de saint Antoine qui toutes requièrent la Communion. Nous osons espérer cependant qu'un jour le Saint Père voudra bien accorder pour les enfants la permission de commuer la sainte Communion, faveur d'autant plus désirable que dans certaines contrées la première Communion est remise à un âge assez avancé (par exemple, à l'âge de 12 et même de 14 ans). (3)

Cette faveur, d'ailleurs, est concédée ordinairement pour l'indulgence plénière des jubilés ; elle existe aussi pour les enfants qui font le vœu héroïque en faveur des âmes du Purgatoire. (4)

FR. M. A., O. F. M.

(1) Cfr. P. Moccheg., *Coll. Indulg.*, nn. 164-166.

(2) Cfr. *Voix de Saint Antoine*, déc. 1894, p. 100 et juin 1895, p. 202.

(3) Comme nous en avons averti au *Sommaire* du mois d'octobre, c'est dans le sens de cette réponse qu'il faut corriger celle de la page 387. Les enfants en question participeront aux indulgences *partielles* de la Pieuse Union en remplissant les conditions prescrites.

(4) Cfr. P. Moccheg., *ibid.*, n. 526 et 451).



frémissante
sourdemen
torrentielle

Aussi, a
blasphèmes
haine fut
goisse et de
le silence n
Croix, les s
phète, pend
sous l'affre
agitée de sp
maginables
injures les
don. A la v
tude, l'un d
blasphèmes,
de respectu
ce cœur plu